

Motion du 5 décembre 2018 de MM. et Mmes Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jacques Pagan, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Hélène Ecuyer et Pierre Gauthier: «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève».

MOTION

(projet de délibération PRD-200 transformé en motion M-1618, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2021)

Considérant:

- la loi sur l'administration des communes (B 6 05) et son article 10, alinéa 1;
- le rapport spécial du groupe d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 8 octobre 2018;
- le rôle exemplaire que doivent jouer les villes dans la transition écologique;
- l'urgence pour la Ville de Genève de se doter d'un dispositif efficace capable d'étudier et d'évaluer les mesures à mettre en place dans tous les domaines concernés par la transition écologique;
- la nécessité de développer de manière urgente au sein du Conseil municipal une commission transversale afin de traiter de manière efficace et cohérente les sujets traitant notamment de la consommation d'énergie, de la mobilité, du soutien à l'agriculture biologique et de proximité, de la gestion des déchets, du recyclage, de l'économie verte, des achats, de l'aménagement, des monnaies locales, etc.;
- les pollutions (air, bruit, eau, lumière) dont souffrent les habitants et habitantes de la Ville de Genève;
- la nécessité de protéger les espèces vivantes;
- la nécessité de mener une réflexion sur la transition numérique et ses conséquences au niveau environnemental;
- les missions du Service de l'Agenda 21 dans le domaine du développement durable;
- que la transition écologique est une occasion de mobiliser les ressources pour créer des emplois dans des secteurs innovants et respectueux de l'environnement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer dès 2021 une feuille de route et des priorités claires permettant le respect des objectifs internationaux et nationaux pour la transition écologique;

- d’associer à cette élaboration l’administration, la communauté scientifique et les acteurs et actrices associatifs;
- de présenter annuellement au Conseil municipal, pour examen en commission(s), un rapport sur l’ensemble des mesures prises en Ville de Genève pour assurer la transition écologique et sociale;
- d’évaluer la pertinence de la création d’une commission de la transition écologique.